

Par e-mail: rechtsdienst@swisstopo.ch

Berne, 26 mars 2024

Consultation : Modification de la loi sur la géoinformation – cadastre des conduites suisse

Madame, Monsieur,

Vous avez invité notre parti à prendre position sur le projet de consultation visé en titre. Nous vous remercions de nous offrir l'opportunité de nous exprimer à ce sujet.

Le projet porte sur des modifications apportées à la loi sur la géoinformation (LGéo) afin de créer les bases légales pour le cadastre des conduites Suisse (CCCH). La création de ce cadastre s'accompagne d'une obligation faite aux gestionnaires des réseaux d'assurer la documentation numérique en trois dimensions de leur réseau. Y sont également précisées les règles touchant aux compétences (notamment les rôles respectifs de la Confédération et des cantons), à l'obligation de livraison des données ainsi qu'à la sécurité.

Le Centre est en faveur de la création d'un cadastre des conduites suisse

Sous nos pieds se trouve un complexe de plus de 550 000 kilomètres de réseaux en constante mutation. La valeur de ces conduites pour notre société et notre économie est considérable puisqu'elles permettent notamment l'alimentation en électricité, en eaux et en gaz, ainsi que la communication, le chauffage à distance et également l'évacuation des eaux usées. Parallèlement, les conséquences négatives en cas de dommage, lors de travaux ou d'actes terroristes, sont particulièrement élevées puisqu'il en va de la sécurité d'approvisionnements essentiels. C'est pourquoi, il est important d'avoir une représentation précise de ces réseaux. Or, la Suisse ne dispose actuellement pas d'une vue d'ensemble des géodonnées des conduites en surface et souterraines ainsi que des infrastructures afférentes. Par ailleurs, la qualité des informations disponibles est très variable et n'est pas toujours disponible sous forme numérique.

Vu l'importance de ces réseaux pour notre pays, Le Centre estime qu'il est essentiel d'œuvrer à développer une meilleure documentation du sous-sol et de palier aux faiblesses de la situation actuelle. Ainsi, notre parti accueille favorablement la création d'un cadastre des conduites Suisse (CCCH), lequel permettra une harmonisation de l'accessibilité et de la qualité de ces données précieuses au niveau national. Le Centre salue la sécurité renforcée ce faisant ainsi que la simplification offerte en termes de coordination concernant la planification, l'étude de projets et la construction. La transition numérique doit se faire à tous les niveaux, c'est pourquoi notre parti juge également opportune l'obligation faite aux gestionnaires des réseaux d'assurer la documentation numérique de leur réseau, garantissant ainsi un cadastre répondant aux exigences d'un registre moderne. L'exhaustivité des données demandé au travers l'obligation de documentation, qui prévaut déjà pour l'électricité et la communication, est cohérente dans l'effort nécessaire afin d'obtenir une vue d'ensemble qualitative. Finalement, étant donné la nature sensible de ces données, Le Centre invite à un traitement particulièrement attentif à tout ce qui touche à la sécurité.



Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de prendre position et vous prions d'agr er, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures,

Le Centre

Sig. Gerhard Pfister
Pr sident Le Centre Suisse

Sig. Gianna Luzio
Secr taire g n rale Le Centre Suisse